



© J© Stringer / Reuters

🌐 Regards sur le monde | TOGO

> CLÉMENT BOURSIN, Responsable des programmes Afrique à l'ACAT •

TOGO. L'IMPUNITÉ L'EMPORTE

En avril 2015, les Togolais vont commémorer l'anniversaire d'un des épisodes les plus douloureux du Togo, celui des violations des droits de l'homme survenues avant, pendant et après l'élection présidentielle du 24 avril 2005. **Retour sur cette période trouble de l'histoire togolaise.**

Du coup d'État constitutionnel au coup d'État électoral

Le 5 février 2005, le général Gnassingbé Eyadema, président du Togo depuis 1967, meurt subitement. Après 38 années de règne sans partage, le régime en place panique. Les Forces armées togolaises (FAT) ferment les frontières et confient le pouvoir au fils, Faure Gnassingbé, alors âgé de 39 ans. La Constitution, qui prévoit en cas de vacance de pouvoir une présidence provisoire du président de l'Assemblée nationale,

est bafouée. La communauté internationale condamne ce coup d'État constitutionnel. Le 7 février, Faure Gnassingbé est néanmoins investi président de la République. S'ensuit une multiplication des sanctions à l'encontre du Togo¹. L'opposition et la société civile enchaînent les manifestations de masse dans les principales villes. Le 12 février, quatre personnes trouvent la mort dans la répression d'une manifestation de l'opposition à Lomé. La tension croît irrémédiablement dans le pays malgré les efforts de la communauté

internationale pour trouver un compromis politique. Sous la pression internationale et celle de la rue, Faure Gnassingbé démissionne finalement le 25 février. Le parti au pouvoir, le Rassemblement du peuple togolais (RPT) n'a pas dit son dernier mot et annonce que Faure Gnassingbé sera son candidat pour les élections présidentielles du 24 avril 2005.

La préparation du scrutin se déroule dans la précipitation et la tension politique. La journée du scrutin est le théâtre de nombreuses fraudes, mais malgré ce fiasco électoral, la Commission électorale nationale indépendante (CENI) proclame la victoire de Faure Gnassingbé le 26 avril avec plus de 60 % des voix. Cette annonce entraîne une déflagration dans tout le pays. Les militants de l'opposition descendent massivement dans les rues pour dénoncer le coup d'État électoral et commettent violences, pillages et saccages. Les forces de l'ordre, soutenues par des milices pro-RPT, investissent également les rues. La répression sera impitoyable. Le 4 mai 2005, Faure Gnassingbé prête serment comme nouveau président devant la Cour constitutionnelle.

Des promesses de justice à une impunité de fait

Le bilan des violences électorales est dramatique : plus de 500 personnes ont trouvé la mort dans le pays. Des exécutions sommaires ont été commises en nombre par des militaires à Atakpamé, Aného et Lomé. Ces derniers ont même créé, durant cette période, des commandos véhiculés chargés d'écraser les manifestants, de ramasser les cadavres et de les faire disparaître dans des fosses communes. Du fait de cette stratégie, les nombreuses arrestations arbitraires, tortures et disparitions forcées n'ont pu être chiffrées car la plupart des familles ont eu peur de révéler ces faits alors que l'armée était encore dans les rues. Un mutisme dans lequel les familles de disparus préfèrent se réfugier encore aujourd'hui de peur de représailles. Les forces d'opposition ont, elles aussi, commis des crimes, dont des exécutions sommaires, mais dans une moindre mesure que le pouvoir en place.

La commission d'enquête internationale, constituée en juin 2005, conclut que la stratégie de la tension et de violence généralisée a été orchestrée par un groupe occulte au cœur du régime qui souhaitait conserver le pouvoir coûte que coûte. Elle appelle la justice togolaise à faire son travail. Dans la foulée, avec l'aide d'avocats et de défenseurs des droits de l'homme, 72 victimes ont déposé des plaintes auprès des tribunaux à Atakpamé, Amlamé et Lomé. Alors que la situation politique se normalise peu à peu, le pouvoir en place ne semble toujours pas prêt à accepter une

éventuelle alternance politique et continue à user ponctuellement de la violence pour museler l'opposition et les voix dissidentes, notamment celles issues de la société civile. Or, aujourd'hui, les victimes et leur famille ont plus que jamais soif de justice. Sur les 72 plaintes déposées après les violences du mois d'avril 2005, aucune n'a été réellement instruite par l'autorité judiciaire, comme a pu le constater l'ACAT lors d'une mission à Lomé en juin 2014. Il y aurait eu des vices concernant la constitution de partie civile du Collectif des associations contre l'impunité au Togo (CACIT). Selon cette dernière, un seul juge à Atakpamé a commencé à instruire les plaintes en écoutant plusieurs victimes ; il a ensuite été muté. Aujourd'hui, les trois juges qui avaient été saisis ne sont plus en poste et leurs successeurs n'ont pas plus avancé dans ces dossiers que leurs prédécesseurs. De son côté, la Commission nationale des droits de l'homme (CNDH) indique n'avoir jamais été saisie sur le sujet. Certaines sources indiquent que le ministère de la Justice a demandé aux magistrats de surseoir aux plaintes des victimes du mois d'avril 2005 afin de privilégier la justice réconciliatrice mise en œuvre par la Commission vérité, justice et réconciliation (CVJR). En complément de ce blocage au niveau de la justice pénale, peu d'associations de défense des droits de l'homme n'ont véritablement entrepris, ces dix dernières années, un suivi précis et détaillé du travail de la justice à propos des événements d'avril 2005. Du coup, les autorités togolaises ne font l'objet d'aucune pression interne ou internationale.

Aucun auteur ou responsable de violations des droits de l'homme en avril 2005 n'a été jugé ou sanctionné. Les autorités togolaises se sont lancées dans une politique de réconciliation en occultant, à dessein semble-t-il, le volet judiciaire, et en privilégiant l'amnésie de l'État. Seule perspective envisageable pour les victimes et les familles : le recours à la justice internationale. Un parcours qui sera également semé d'embûches. ●

1. Le 9 février, l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) suspend sa coopération multilatérale et le 19 février, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) suspend le Togo de l'organisation.